

Maîtriser le droit du travail pour la pratique des ressources humaines



Au choix : en visio ou en présentiel

Notre offre de formation

Contact et renseignements :

olivier.philippot@philippotavocat.fr

06 60 85 41 84



Les thèmes de formation

13 modules indépendants les uns des autres

1	Introduction pratique au droit du travail : les sources, les relations individuelles et les relations collectives de travail, les libertés, la santé et le temps de travail.
2	La technique de l'audit en droit social : comprendre la méthodologie de l'audit et savoir utiliser Légifrance pour la pratique RH.
3	Gérer une embauche : Recrutement en CDD ou CDI, rédaction des clauses habituelles et rédaction des clauses complexes d'un contrat de travail.
4	Gérer le temps de travail : les obligations des entreprises, les techniques de prévention des risques en matière de durée du travail, focus sur les forfaits jours.
5	Gérer les ruptures de contrats de travail : d'un salarié non protégé et d'un salarié protégé, évaluer les coûts et maîtriser les risques.
6	Mettre en place le CSE : organiser les élections et amorcer le fonctionnement du CSE.
7	Gérer le CSE dans une entreprise de moins 50 salariés.
8	Gérer le CSE dans une entreprise d'au moins 50 salariés : attributions et compétences du CSE et du CSE central, rôles des membres, moyens matériels, organiser et gérer les réunions.
9	Négocier un accord d'entreprise : utilité d'un accord d'entreprise, méthode de rédaction et méthode de négociation.
10	Maîtriser la politique salariale : déterminer la rémunération légale et conventionnelle, éviter les risques de rappels de salaire et maîtriser les outils de rémunération complémentaire.
11	Comprendre la formation professionnelle : les dispositifs de formation.
12	Le contrôle de l'activité des salariés : comprendre les règles, savoir le mettre en place et l'utiliser.
13	Santé et sécurité au travail : connaître les principes de prévention, connaître et mettre en place en place les outils juridiques de la prévention, réagir en cas d'accident du travail.

Contact et renseignements :

olivier.philippot@philippotavocat.fr

06 60 85 41 84



Pourquoi et comment suivre formation ?

Objectifs de la formation

- Acquérir les réflexes essentiels permettant d'identifier les risques.
- Apprendre les techniques de recherche et d'analyse de base en droit du travail appliqué aux ressources humaines.
- Être capable de mettre en œuvre des processus complets en matière de ressources humaines et requérant des connaissances en droit du travail : savoir identifier les objectifs pratiques, savoir définir les étapes, savoir rédiger.
- Apprendre à structurer une réflexion juridique en matière de ressources humaines, appliquée à la réalité de la pratique professionnelle.
- Être capable d'échanger et d'argumenter avec les interlocuteurs habituels en ressources humaines : salariés, syndicats, membres de la direction, représentants du personnel, inspection du travail, médecin du travail, etc.

Public intéressé

- Personnes travaillant dans des services de ressources humaines.
- Personnes ayant une approche pratique des ressources humaines dans leur fonction (managers, dirigeants, etc.).
- Personnes souhaitant acquérir des connaissances et techniques afin d'évoluer vers les ressources humaines.

Prérequis

- Culture générale en matière de ressources humaines et de management.
- Connaissance des principales notions et des mécanismes de base.

Durée et organisation des journées (visio ou présentiel)

- Date à convenir
- 7 heures par journée : horaires de la formation : 8h30 à 12h15 et 14h à 17h15
- Tous les modules sont indépendants les uns des autres.
- Au choix : en visio ou en présentiel au 87 avenue des Vosges – 67000 Strasbourg
- Pour ceux qui choisissent la formule en présentiel : accueil à partir de 8h00 / Déjeuner libre

Formateur

Cabinet Philippot Avocat, Selarl au capital de 50000 €, inscrite au Barreau de Strasbourg, domiciliée au 87 avenue des Vosges, 67000 Strasbourg, Siret n° 83236037400033, numéro de TVA intracommunautaire FR46832360374, représentée par Maître Olivier Philippot, avocat et gérant

Contact et renseignements :

olivier.philippot@philippotavocat.fr

06 60 85 41 84



Méthode pédagogique

- Fourniture d'un support par module.
- Approche pratique du droit social, appliquée aux problématiques des entreprises.
- Présentation par le formateur et échanges de bonnes pratiques et de questionnements entre les participants.
- Chaque module contient des apports théoriques et des illustrations pratiques sur la base de cas concrets
- Selon les modules : exercices de recherche dans Légifrance, exercices d'analyse de textes, exercices de rédaction de documents pratiques, cas pratiques et mises en situation.

Organisme de formation

- Formation organisée et mise en œuvre par l'Organisme de formation IF3C Institut de Formation 3C, représenté par Monsieur Michel PARISSIADIS.

Évaluation et attestation de formation

- Les évaluations sont effectuées par un quiz de fin de journée
- Un certificat de réalisation de la formation est délivré

Suivi post-formation

Les personnes ayant assisté à une journée de formation ont la possibilité de contacter directement le cabinet PHILIPPOT AVOCAT par téléphone ou par e-mail dans les mois suivants la formation pour toute question en lien avec le contenu de la formation suivie.

Prix

A convenir selon le nombre de participants et le nombre de modules demandés.

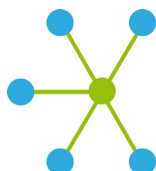
Contact et renseignements :

olivier.philippot@philippotavocat.fr

06 60 85 41 84



PHILIPPOT
AVOCAT



INSTITUT DE
FORMATION 3C
Optimiser la formation

